

## LICENCIEMENTS "VOLONTAIRES"



CONSEIL D'ADMINISTRATION



## RETOUR EN ARRIÈRE

Lors du Comité Social Economique Central (CSEC) du 3 mars 2021, la Direction a annoncé vouloir se séparer de 1700 salariés (1300 de l'UES SFR et 400 de SFRD) sur la base du volontariat et cela en pleine crise sanitaire, soit **17,53 %** d'emplois impactés sur les **9700** concernés (de 10 à 30 % en fonction des Directions).

Impensable au regard des très bons résultats du groupe pour l'année 2020 qui viennent d'être présentés il y a tout juste quelques jours :

- Chiffre d'affaires en hausse de 2,4 % par rapport à 2019.
- +3% d'Ebitda soit plus de 4,2 milliards d'Euros pour le seul pôle télécom du groupe Altice (SFR).

Alors que le message de Patrick DRAHI du 19 Mars 2020 disait :

« Nous sommes un grand groupe, international, solide, qui traversera cette crise mondiale et accompagnera ses équipes dans la durée. Vous pourrez toujours compter sur moi, je sais que je peux compter sur vous. »

Si la Direction affirme qu'il faut ré inventer SFR afin de préparer l'avenir, la décision de supprimer 1700 emplois est incompréhensible.

La **CFTC**, toujours présente pour défendre l'intérêt de tous les salariés, ne cautionne pas cette orientation mais sera force de propositions pour que ce plan de réduction des effectifs imposé soit

- Pour ceux qui seront amenés à partir :
  - Uniquement sur la base du volontariat absolu.
  - Avec au minimum les indemnités du Plan de Départs Volontaires de 2017.
  - Des contreparties incitatives pour les salariés proches de la retraite.

- Pour tous ceux qui resteront, leurs donner des engagements forts pour les accompagner comme :
  - Une garantie d'emploi sur les prochaines années. (SFR demain)
  - Une organisation du travail différente basée sur le TAD.
  - Une prime à la mobilité intra service et intra groupe pour favoriser la dynamique du marché de l'emploi au sein du groupe.
  - De vrais programmes de formations certifiantes.
  - Des accords de participation et d'intéressement « gagnants-gagnants ».
  - Des engagements forts de la Direction sur les conditions de travail et notamment au niveau de la charge de travail afin que ceux-ci ne revivent pas l'après 2017 et que ce ne soit pas un cauchemar pour eux.
  - Des mesures adaptées pour les séniors (mesures en fonction de l'âge).

Concernant le calendrier de mise en œuvre de ce plan, la Direction a prévu de consulter le CSEC à compter du 07 avril 2021 à la fois sur le projet de réorganisation (Livre 2) et sur le projet des moyens d'accompagnement les salariés (Livre 1). Le Comité Social Economique Central exprimera donc deux avis motivés sur :

- Le « Livre 2 » qui explique les raisons économiques conduisant à la restructuration ou à la réorganisation. Il montre pourquoi certains postes vont être touchés et doit également expliquer la structure avant et après. Il indique les reports de charge de travail. **Ce point est important car les salariés qui restent sont souvent les oubliés de la procédure.**
- Le « Livre 1 » qui détaille toutes les actions mises en place par l'entreprise pour accompagner tous les salariés qui souhaitent partir et ceux qui veulent rester. Il indique notamment les conditions de départ, les aides financières, les indemnités.

**Le délai de consultation à compter de la 1ère réunion prévue le 7 avril 2021 est de 4 mois ce qui nous amène au plus tard fin juillet 2021 pour le rendu des avis. L'entreprise pourra alors mettre en œuvre sa nouvelle organisation et son plan de départ.**

Pour le moment, les négociations avec les Organisations Syndicales Représentatives sont au point mort car il n'y pas une réelle volonté de la Direction de négocier. Malgré la communication de la Direction, nous lui demandons de revenir à la table des négociations.

L'accord de dialogue social dans l'entreprise ne nous permet pas de vous transmettre à toutes et à tous plus d'une communication par trimestre via la messagerie. Aussi afin de vous tenir informer au plus près de l'actualité :

**Nous vous proposons de télécharger notre application  
MAVIEPRO (mode d'emploi ci-dessous)**

# MAVIEPRO

*L'application CFTC SFR qui répond à toutes les questions des salariés de SFR*

Téléchargez « MaViePro » sur AppStore ou Google Play



Entrez votre adresse mail @sfr.com



Accédez FAQ / Chat / Notifs



Appli gratuite  
Anonymat garanti

**FAQ**

Une FAQ (foire aux questions) mise à jour régulièrement  
Vous pouvez tout savoir sur vos droits chez SFR (Télétravail, Astreinte, Rupture, Harcèlement...). Avec quelques mots clés dans la barre de recherche, MaViePro vous renvoie la réponse à toutes vos questions, de manière précise et complète.

**CHAT**

Un chat avec des représentants CFTC  
Si la réponse dans la FAQ n'est pas satisfaisante, vous avez la possibilité d'entrer en conversation avec un de vos représentants CFTC sous forme écrite, l'échange pourra être oral, voire même physique.

**NOTIFS**

L'information en direct  
L'actualité qui vous concerne, envoyée sous forme de notification, afin d'entretenir une relation régulière et instantanée avec vous.



**Vos contacts**

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tlenda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE

www.cftcsfr.fr



Pour être au plus près de l'actualité et recevoir l'information qui vous concernent, alors n'hésitez pas, téléchargez cette application innovante, simple d'utilisation, entièrement gratuite et strictement confidentiel.

## MAVIEPRO CFTC SFR au service de tous les salariés.

La CFTC dit ce qu'elle sait, ne fait pas de plans sur la comète et s'occupe des salariés parce que :

- Les élus CFTC sont confrontés au quotidien à la réalité du travail.
- Les élus CFTC sont là, à vos côtés pour défendre vos droits, tout simplement !

### Rejoignez l'équipe CFTC

L'énergie syndicale alternative, véritablement à votre service !



Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> dans la rubrique nos publications, sur l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>.

